Développement du territoire européen: initiative communautaire de coopération transeuropéenne, INTERREG

1999/2178(COS) - 26/01/2000

La commission a adopté le rapport de M. Francis DECOURRIERE (PPE/DE, F) sur le projet d'orientations de la Commission européenne pour l'initiative communautaire INTERREG concernant la coopération transeuropéenne. Le rapport critique vivement le fait que la Commission ait présenté tardivement son projet et s'inquiète du risque de perte de financements pour le délai courant entre la fin d'application du deuxième programme INTERREG et la mise en oeuvre d'INTERREG III. Il regrette aussi que les pouvoirs régionaux n'aient pas été associés à l'élaboration des orientations et que celles-ci n'aient pas été précédées d'un bilan précis du deuxième programme, qui aurait permis d'en tirer des leçons. Le rapport déplore que les régions insulaires et ultrapériphériques ne soient pas suffisamment prises en considération dans un des volets d'INTERREG, bien qu'il soit reconnu que ces régions exigent une attention particulière. Le rapport demande notamment que l'intiative INTERREG soit mieux coordonnée avec les divers instruments utilisés dans des pays tiers et que les moyens mis à disposition à titre d'INTERREG complètent les mesures nationales destinées à favoriser l'emploi. Il estime également que la coopération aux frontières intérieures doit se solder par une vie quotidienne sans heurts pour les citoyens et donc que les projets devraient aussi se concentrer sur les domaines tels que les droits des travailleurs, la protection sociale et sanitaire et la liberté de circulation.